

*République Française
Département de l'Ardèche
Commune de ST MICHEL DE CHABRILLANOUX*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, vingt-deux mars, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2021

Membres en exercice : 11 ; Présents : 9 ; Nombre de votants : 10

Etaient présents : Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL

Excusés : Mme Nathalie AUFRAND, M Jean-Pierre BATTAGLIA

Procurations : Mme Nathalie AUFRAND à M Jean-Luc PIOLET

Secrétaire de séance : M Jean-Luc PIOLET

Délibération 2021-017

**PROJET D'EOLIENNES INDUSTRIELLES
SUR LE SERRE DE GRUAS**

Nous, soussignés, **refusons les projets d'implantation d'éoliennes industrielles sur les crêtes allant de Saint-Cierge-la Serre au col du Moulin à Vent et comprenant le Serre de Gruas et le Serre l'Église**, pour les raisons suivantes :

Ces projets **porteraient préjudice à notre territoire dans son ensemble, notamment au niveau touristique, environnemental et social**. Et ce sur du très long terme.

Ces projets, **menés notamment par les multinationales VSB et RES, n'ont pas une vocation écologique mais économique** : il s'agit pour ces promoteurs de s'accaparer l'argent des contribuables grâce à un tarif de rachat garanti de l'électricité ; les habitants eux n'auront droit qu'aux nuisances engendrées.

Ces projets **menacent déjà gravement la paix sociale** et leur réalisation créerait à coup sûr de profondes et durables divisions parmi les habitants ; **ils font partie de ces Grands Travaux Inutiles et Imposés, sans information ni concertation**, pas plus des habitants que des élus de la plupart des communes impactées.

L'implantation d'éoliennes industrielles **dénaturerait pour toujours un site emblématique surplombant une large portion du territoire ardéchois et drômois**, un ensemble de paysages offrant un panorama à 360° et vu donc également de toute part depuis les communes de la CAPCA.

Elle **menacerait la biodiversité et augmenterait l'artificialisation des sols sur des terres naturelles et préservées**. Elle ferait courir des risques majeurs aux nombreuses sources qui alimentent cette zone. A cette emprise au sol s'ajoutent l'implantation de transformateurs, l'élargissement des routes et des virages, la création d'aires de retournement, du déboisement et le passage de lignes électriques, portant des atteintes irréversibles aux paysages.

Nous ne pouvons oublier que la **ressource touristique** de notre territoire est importante et serait **à coup sûr impactée par les éoliennes de 200 mètres de hauteurs**, le bruit et les flash lumineux, bien au delà de la zone prospectée actuellement.

C'est pourquoi **nous refusons qu'un site naturel exceptionnel, classé aujourd'hui Géopark par l'UNESCO, devienne demain une ZoneADividendes, au profit de fonds de pension et d'actionnaires, divise et appauvrisse notre territoire.**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 voix contre,

- Décide de demander l'abandon immédiat et définitif de tous les projets en cours sur la crête allant de Saint-Cierge-la-Serre au col du Moulin-à-Vent et comprenant le Serre de Gruas et le Serre l'Église.
- Décide de s'associer au mouvement citoyen d'opposition à l'installation d'éoliennes sur le Serre de Gruas pour les raisons ci-dessus.
- Informera les habitants et les autorités de sa position.

**Pour extrait conforme au Registre
Le Maire
M. Gilles LEBRE**

